

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL**

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 06 novembre 2014

Afférents au Bureau Syndical	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la délibération	11

L'an deux mille quatorze

et le 06 novembre

à 17 heures 00, Le Bureau Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL

Date de la convocation
16 octobre 2014

Nombre de Membres présents : 11

Date d'affichage
06 novembre 2014

Madame/Monsieur Jean Pol RICHELET, Alain HURPET, Chantal CARPENTIER, Jacques MACHAULT, Thierry NOCTON, Jean-Michel THIRY, Roland CANIVENQ, Michel MEIS, Dominique CROQUET, Francis CHAUMONT.

Objet de la Délibération

Absents excusés : Vincent FLEURY, André GROSSELIN, Joël CARRE.

**ADMISSIONS EN
NON-VALEUR****ADMISSIONS EN NON-VALEUR****VOTE :**POUR : 11
CONTRE : 0

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu l'état des créances irrécouvrables remis à Monsieur le Président par le Trésorier du Syndicat

Considérant qu'en aucun cas l'admission en non-valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuite

Sur proposition de Monsieur le Président, le Bureau, accepte par 11 voix pour et 0 voix contre, l'admission en non-valeur des titres suivants émis sur le budget annexe SPANC :

Exercice 2009

- Référence de la pièce : R-34-204 pour un montant de 31,65 €

Exercice 2010

- Référence de la pièce : R-34-694 pour un montant de 31,65 €
- Référence de la pièce : R-34-575 pour un montant de 31,65 €

Exercice 2011

- Référence de la pièce : R-34-330 pour un montant de 0,15 €
- Référence de la pièce : R-220-1126 pour un montant de 0,10 €
- Référence de la pièce : R-220-1168 pour un montant de 0,10 €
- Référence de la pièce : R-338-1384 pour un montant de 31,65 €
- Référence de la pièce : R-34-780 pour un montant de 31,65 €
- Référence de la pièce : R-3-47 pour un montant de 7,50 €
- Référence de la pièce : R-338-1299 pour un montant de 31,65 €
- Référence de la pièce : R-220-1116 pour un montant de 7,05 €
- Référence de la pièce : R-34-164 pour un montant de 0,15 €
- Référence de la pièce : R-338-1653 pour un montant de 0,15 €
- Référence de la pièce : R-338-1887 pour un montant de 31,65 €

**DELIBERATION
N° 2014/02**

Exercice 2012

- Référence de la pièce : R-220-1075 pour un montant de 32,10 €
- Référence de la pièce : R-34-272 pour un montant de 32,10 €
- Référence de la pièce : R-338-1593 pour un montant de 0,90 €
- Référence de la pièce : R-34-604 pour un montant de 32,10 €
- Référence de la pièce : R -34-526 pour un montant de 32,10 €
- Référence de la pièce : T-185 pour un montant de 38,32 €

Exercice 2013

- Référence de la pièce : R-3-32 pour un montant de 32,10 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du 06 novembre 2014

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.